

# DÉNOMINATION DE CHEMINS à Cologny

---

Du 29 Janvier 1929

---

## LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux publics;

### ARRÊTE:

a) D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cologny en date du 28 décembre 1928 ci-après:

Attendu qu'il y a lieu de donner des noms aux chemins cédés par la Société Immobilière de Ruth à la Commune de Cologny et à cette occasion de modifier certains noms de chemins anciens accédant aux nouveaux chemins. Il est pris l'arrêté suivant:

1. Est nommé *chemin de Ruth*, celui tendant de la route cantonale de Thonon (carrefour Claparède), au chemin des Princes.

2. Est nommé *chemin du Nant d'Argent*, le chemin tendant de la route cantonale de Genève à Hermance, au chemin de Ruth, (nouveau chemin traversant le domaine de Ruth, et tronçon de l'ancien chemin de la Perrière).

3. Est nommé *chemin du Pré Langard*, celui tendant de la route cantonale de Thonon, au chemin du Nant d'Argent, (soit ancien chemin communal du Haut Ruth, de la route cantonale de Thonon au chemin de Ruth, et de là au chemin du Nant d'Argent: nouveau tronçon.

4. Est nommé *chemin de la Perrière*, le tronçon de l'ancien chemin du dit nom, tendant de la route cantonale d'Hermance, au chemin du Nant d'Argent.

5. Est nommé *chemin Boissier*, celui tendant de la route cantonale d'Hermance à la route de Thonon (deux nouveaux tronçons reliés par une partie de l'ancien chemin communal neuf de Ruth).

6. Est nommé *chemin de la Prévôté*, celui tendant du chemin Boissier au chemin du Pré Langard (comprenant une partie du chemin de Ruth (neuf) et un nouveau tronçon.

b) La commune de Cologny devra remettre au Cadastre un plan explicatif afin d'éviter toute incertitude.

Certifié conforme:

*Le Chancelier:* Eugène MULLER.